

**BAC
PROFESSIONNEL
EN
ALTERNANCE**

Mise à jour : Nov. 2024

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

LE METIER

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers et des jardins
- Reconnaître les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère
- Participer concrètement à des chantiers

STATUTS POSSIBLES

- Formation initiale par alternance
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :

1 à 2 semaines en centre / 1 à 2 semaines en entreprise

1850 H
théoriques
Sur 3 ans

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les espaces verts et jardins
- Entrée en bac pro classe de 2nde NJPF : être titulaire du Diplôme National du Brevet
- Entrée en bac pro classe de 1^{ère} : Après une 2nde PRO NJPF, CAP jardinier-paysagiste
Ou après une autre 2nde ou un CAP d'une autre spécialité sur dérogation
Après une 1^{ère} d'une autre spécialité sur dérogation
- Entrée en bac pro en classe de Terminale : Après une 1^{ère} de la spécialité
Après une autre 1^{ère} ou terminale sur dérogation
Après un autre bac (voir fiche parcours Spécifique)

N° de fiche RNCP : 38857 – Niveau 4

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029

Certificateur :

MODALITÉS D'ACCÈS

De février à octobre de l'année d'entrée. Sur RDV avec l'équipe pédagogique, dossier d'inscription complet et retourné.

Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée (fin août).

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignement général :**

BLOC 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel (*maths, biologie, informatique, sciences physique*)

BLOC 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation (*français, histoire-géographie, EMC*)

BLOC 3 : Développer son identité culturelle (*ESC, anglais*)

BLOC 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales (*EPS, Projet collectif en ESC*)

- **Enseignement professionnel :**

BLOC 5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager

BLOC 6 : Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager

BLOC 7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal

BLOC 8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

BLOC 9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Effectuer les analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention
- ✓ Suivre le chantier
- ✓ Encadrer (niveau intermédiaire) une équipe sur un chantier
- ✓ Effectuer des travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- ✓ Implanter et entretenir des infrastructures
- ✓ Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative. Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des bacs et CCF blancs pour se préparer aux épreuves.
- Chaque candidat reçoit une convocation pour chaque épreuve :
- 50% en contrôle continu en cours de formation à la MFR (CCF) (planning donné en début de formation)
- 50% en épreuves terminales de fin de cycle dans un lycée défini par le rectorat.
- Une moyenne de 10/20 minimum pour l'ensemble des épreuves CCF et terminales est requise pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite à l'examen 2024 : 72 %

Taux de réussite à l'examen 2024 par voie de l'apprentissage : 50 %

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- BTSA Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation "Taille et soin des Arbres"
- Certificat de Spécialisation "Constructions paysagères"
- Certificat de Spécialisation "Arboriste élagueur"
- Certificat de Spécialisation "Conduite de Production des PPAM"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

Code ROME : A 1203

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Technicien / technicienne paysagiste

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement et rémunération des APPRENTIS*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

| Rémunération apprentis | - de 18 ans | 18 - 20 ans | 21 - 25 ans | 26 - 29 ans |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 1ère année de formation | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC | 100% du SMIC |
| 2ème année de formation | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | 100% du SMIC |
| 3ème année de formation | 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC | 100% du SMIC |

*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

| Niveau de formation | - de 21 ans | 21 - 25 ans | 26 ans et plus |
|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Diplôme inférieur au bac ou niveau IV | 55% du SMIC | 70% du SMIC | 100% du SMIC |
| Diplôme supérieur ou égal au bac | 65% du SMIC | 80% du SMIC | 85% du SMIC |

* Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Entrée en classe de Terminale et selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Coût de la formation : 4200 €

Financements possibles de : France Travail, Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, CPF, Autofinancement.

Pré-requis : niveau Bac

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

• Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE

- Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
- Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
- Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



• Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.

- Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

Hébergement et restauration

| APPRENTISSAGE | CAP1 | CAP2 | 2nde | 1ère | Terminale | BTSA 1 | BTSA 2 |
|---------------|------|------|-------|-------|-----------|--------|--------|
| Restauration | 325 | 350 | 400 € | 425 € | 500 € | 475 € | 500 € |
| Hébergement | 625 | 675 | 770 € | 815 € | 960 € | 915 € | 960 € |

| FORMATION CONTINUE | | |
|--------------------|---------------------------------|------------|
| Hébergement | Chambre double + petit déjeuner | 17€ / nuit |
| | Chambre seule + petit déjeuner | 20€ / nuit |
| Restauration | 6 € par repas | |

Date de début de formation

Fin août 2024.

Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATION SST et
PRAP



CACES
(cat 1 R482)



VISITES JARDINS et
ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Responsables de la formation :

Caroline SCHAPMAN, référente filière Aménagements Paysagers
Caroline.molina@mfr.asso.fr

Julien DUREPAIRE, référent filière Aménagements Paysagers
Julien.durepaire@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU Référent Formations Continues
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr

Référents :

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Jean-Luc BLANCAND, Référent Apprentissage
Jeanluc.blancand@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
☎️ Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr



l'Entre

du Gestas

/E - 05.56.2